

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 29 (1957)

Heft: 6

Artikel: Commission économique pour l'Europe : un nouveau programme de travail pour le comité de l'habitat

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE L'HABITAT

Chacune des futures sessions du Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies sera consacrée à un thème principal. Telle est l'une des importantes décisions prises par le comité à sa treizième session qui s'est tenue à Genève les 28 et 29 novembre. La session que le comité tiendra au début de l'été en 1957 sera consacrée à une étude détaillée des politiques des gouvernements en matière d'industrialisation de la construction des immeubles d'habitation. A la session d'automne, le comité procédera à une étude systématique des principaux problèmes que pose le financement du logement.

Les projets prioritaires permanents du comité comprennent l'étude annuelle, les problèmes du logement dans les pays peu industrialisés, l'industrie de la construction d'habitations et le rassemblement ainsi que la publication de statistiques du logement et de la construction. Les projets prioritaires spéciaux portent sur le financement de programmes de construction d'habitations, sur les problèmes que posent le patrimoine immobilier existant et l'utilisation de l'espace disponible dans les habitations de types courants.

Tenant compte de son nouveau programme de travail, ainsi que de la nécessité de concentrer les efforts sur la solution des grands problèmes du logement et de la construction, le comité a aussi simplifié sa propre structure. Deux groupes de travail ont été supprimés : le Groupe de travail pour l'étude des mesures propres à promouvoir la politique du logement et le Groupe de travail du coût de la construction.

Lutte contre les taudis

Au nombre des rapports étudiés par le comité lors de sa session figurait un rapport sur la « lutte contre les taudis » qui, dans la terminologie du comité, est devenue la « lutte contre les logements impropres à l'habitation par les êtres humains ». Les principales questions traitées ont porté sur les critères techniques et économiques permettant de définir les logements vétustes à démolir, la nature et l'ampleur du problème des taudis, la méthode et la procédure administrative à suivre pour l'exécution des programmes de lutte contre les taudis et la contribution des pouvoirs publics, notamment pour le relogement des anciens locataires de ces immeubles. Les travaux dans ce domaine seront poursuivis avec la participation de nouveaux rapporteurs.

Gérance des immeubles

Un rapport préliminaire sur la gérance des immeubles a passé en revue les méthodes d'organisation dans les différents secteurs du logement et les caractéristiques d'ensemble de la gérance d'immeubles, y compris les questions d'organisation, de méthodes et de formation. La version définitive du rapport sera insérée dans la deuxième partie du texte de la prochaine étude annuelle sur le logement qui paraîtra au printemps de l'année 1957.

Financement du logement

Au cours de la session, les rapporteurs se sont réunis pour examiner la portée et l'organisation de la réunion du Groupe d'experts en matière de financement du logement, conformément à la décision du comité fai-

sant suite à la recommandation formulée à ce sujet par le Conseil économique et social des Nations Unies. Les principales questions à étudier sont les suivantes : les différences entre le financement des immeubles d'habitation publics, semi-publics ou privés ; la question du financement des immeubles destinés au service des collectivités devra également être traitée, sous réserve des modifications qui se révéleraient nécessaires à la suite des consultations ultérieures des rapporteurs.

Coût de la construction

Le comité a examiné un projet d'enquête sur la formation du coût de la construction, élaboré par le secrétariat de la Section des études et de l'application de la recherche du Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB), en consultation avec les membres du comité. Il a été généralement convenu que cette enquête détaillée se révélerait utile et qu'elle devrait être entreprise. Au rapporteur du CIB se joindront les rapporteurs des États-Unis, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics qui, avec le secrétariat de la CEE, procéderont à la compilation des renseignements et à l'élaboration du rapport.

A la demande du comité, les rapporteurs et le secrétariat ont défini les grandes lignes d'une enquête sur les techniques appliquées dans les divers pays à l'effet de réduire le coût de la construction. Le comité a approuvé les mesures proposées et a décidé que la plus grande partie de sa session prévue pour le début de l'été, en 1957, serait consacrée à l'étude d'un rapport provisoire sur cette question.

Coopération technique

Après avoir discuté des contacts qui se sont déroulés entre les pays de l'est et de l'ouest de l'Europe, le comité a constaté que les instituts de presque tous les pays d'Europe sont membres du CIB ou le deviendront sous peu, et qu'il conviendrait de ce fait d'appuyer et de renforcer cette organisation qui est l'un des principaux instruments européens de coopération dans les domaines purement techniques. Néanmoins, le comité, en sa qualité d'organe intergouvernemental, a réaffirmé sa compétence dans toutes les questions économiques, sociales ou techniques qui se rattachent au domaine du logement et qui impliquent l'intervention d'une politique gouvernementale. En pratique, cela signifie que le comité devra étudier, le moment venu, les conclusions à tirer de certaines enquêtes techniques du CIB. Le comité a aussi réaffirmé qu'il importait d'encourager sous ses divers aspects l'échange réciproque et bilatéral de renseignements sur le logement et la construction, entre le Comité de l'habitat de la CEE, le CIB et les autres organismes internationaux spécialisés. Le comité a pris acte des progrès déjà réalisés en matière d'échanges d'informations et de visites. Les gouvernements intéressés sont invités à faire connaître leurs propositions à cet égard en s'adressant par écrit au secrétariat. Les invitations en vue de visites collectives ont été adressées aux membres du Comité de l'habitat par la Tchécoslovaquie (pour l'année 1958) et par l'Autriche (pour l'année 1957). (Suite page 23.)

(Suite de la page 21.)

jeunes, encore plus ceux qui ne le sont plus tout à fait, doivent penser au sort des gens âgés par intérêt bien entendu, personnel et familial, puisque, normalement, ils seront âgés un jour, et par humanité, puisque tous le sont ou doivent, normalement, le devenir. Comment nier que le restaurant à domicile sera une chose précieuse pour les personnes d'âge et pour leurs familles, par ricochet, en hiver surtout? Constructeurs, hôteliers, urbanistes, fonctionnaires, hommes politiques, doivent, pour eux-mêmes et pour les leurs, souhaiter la multiplication des services collectifs, comme pour le bien général. Puissent-ils y penser plus attentivement que jusqu'ici, ne pas entraver les initiatives d'autrui, ôter les obstacles qui existent, travailler eux-mêmes, coordonner leurs efforts.

M. Passerat,
auteur de divers travaux relatifs
à des problèmes d'ordre familial,
social, juridique, licencié en
droit.

UN NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE L'HABITAT

(Suite de la page 10.)

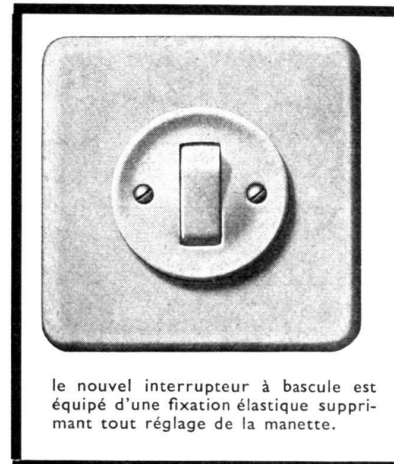
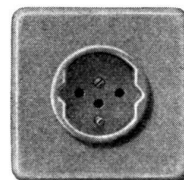
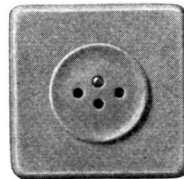
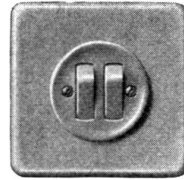
Missions d'experts

A sa première session, le nouveau Groupe de travail spécial chargé de l'étude des problèmes du logement dans les pays moins industrialisés a étudié la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions de spécialistes du logement qui se sont rendues en Yougoslavie et en Turquie au printemps de l'année 1956, pour le compte du Comité de l'habitat. Aucun de ces deux pays ne disposait d'un organisme central du logement ou d'une organisation nationale de recherche et de documentation sur la construction. En Turquie, on procède actuellement à la préparation de mesures législatives tendant à créer ces organismes. En Yougoslavie, ils viennent d'être constitués à la suite des recommandations des missions d'experts.

A cette session ont participé des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République fédérale d'Allemagne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la zone orientale d'Allemagne et de la Yougoslavie. Israël était représenté à titre consultatif. Étaient également représentées les organisations suivantes: Organisation internationale du Travail (OIT), The International Centre for Regional Planning and Development (ICRPD), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'Alliance coopérative internationale (ACI), le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB), la Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics (FIBTP), la Fédération internationale des administrateurs de biens-conseils immobiliers (FIABC), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des architectes (UIA) et la Fédération syndicale mondiale (FSM). M. Julius Jorynski (Pologne) exerçait les fonctions de président.

GARDY

pour l'architecture d'aujourd'hui...



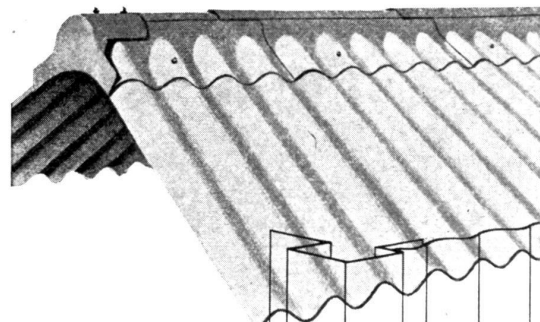
le nouvel interrupteur à bascule est équipé d'une fixation élastique supprimant tout réglage de la manette.

GARDY S. A. GENÈVE

Représentant général :
ELECTRO-MATERIEL S.A.

Lausanne, Genève, Lugano,
Bâle, Berne, Zurich.

Plaques ondulées



Le revêtement qui défie les intempéries pour toits et façades de fabriques, hangars d'aviation, halles d'exposition, dépôts, etc. Le poids léger des plaques permet une construction économique. Exécution de toits sheds plats et arqués avec bon réfléchissement de la lumière à l'intérieur.

Éternit

Eternit S.A. Niederurnen
Téléphone 058 415 55